



Rapport d'activité synthétique 2023

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LA MALLE
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LA MALLE
260, avenue du Pin Porte Rouge – Quartier La Malle – 13320 Bouc Bel Air

L'environnement du site

- A 14 km d'Aix-en-Provence et 14 km de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Accessible par la RD 8^N
- Proche des voies de circulation A 51, RD 6 et RD8^N ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines.
- A proximité des services de transports publics vers Aix en Provence et Marseille.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'Aire d'Accueil La Malle compte 30 places famille de 120 m² minimum, dont 2 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la métropole AMP et inaugurée le 18 octobre 2016, l'Aire d'Accueil La Malle est ouverte au public depuis le 9 décembre 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis son ouverture le 9 décembre 2016.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,3 € par jour par place famille
- Eau : 3,60 € le m³ (A prix coûtant)
- Electricité : 0,30 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Installations électriques	10/10/23	Qualiconsult
Extincteurs	27/03/23	ADI protection incendie
Eclairage de sécurité	06/09/23	ADI protection incendie
Eau potable	Réseaux de la ville	Société marseillaise des eaux

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2023 au 31/12/2023	SMACL Assurances

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Travaux électriques/entretien des candélabres	Fauché
Entretien du système de ventilation	Entreprise GASTALDI
Alarme	Objectif Sécurité
Extincteurs/Eclairage sécurité	Adi Protection Incendie
Plomberie	Provence AMV Plomberie
Visite préventive logiciel (prépaiement)	WACconcept
Dératisation	Ecolab
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	COLDIS

2. Travaux réalisés du 01/01 au 31/12/2023

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent • 4 décembre 2023 : début des travaux de réfection des fascines des emplacements 14,15 et 27 • 29 décembre 2023 : fin des travaux de réfection des fascines 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Janvier : ➤ Empl 04 : remplacement du robinet évier ➤ Empl 25 : débouchage des WC ➤ Nettoyage de la butte du haut ➤ Tonte et débroussaillage de tous les emplacements libres ➤ Février : ➤ Réfection peinture des portes WC et Douches des emplacements 12/14/16/17/20 + porte entrée bâtiment administratif ➤ Réfection portes au sintofer des emplacements 12/17/20 + porte bâtiment administratif ➤ Nettoyage tag (craie) emplacement 24 ➤ Renforcement de 2 panneaux grillagés au niveau des emplacements 3/6/24 ➤ Mise en sécurité de la balançoire cassée : fixation sciée et trou bouché par du ciment ➤ Changement de prises électrique 20 AMP sur les emplacements 15/18/24 ➤ Réparation de 3 serrures sur emplacements 7/14/24 ➤ Recherche défaut électrique sur candélabres ➤ Inversement de disjoncteur dans TGBT (dépannage) en attente passage electricien ➤ Mars : ➤ Réparation des évacuations lavabo (empl 18), évacuation extérieure PVC (empl 19) ➤ Changement de barillets sur porte DC et WC sur emplacement 18 ➤ Remplacement de fusibles sur candélabre au niveau empl 01 et empl 12 ➤ Tonte de tous les emplacements libres

- Inversement câble électrofrein sur porte entrée
- **Avril :**
- Débroussaillage et tonte des emplacements libres
- Mai :
- Débroussaillage et tonte des emplacements libres
- Remplacement d'une prise et recâblage d'une prise empl 18
- 4 prises recâblées empl 10
- Poteau et panneau grillagé refixé au bassin de rétention
- Remplacement d'une ampoule dans couloir accueil
- **Juin :**
- Réfection du câblage électrique empl 16
- Tonte de toutes les parcelles + arrière cours du bâtiment administratif
- Fixation d'un panneau grillagé vers empl 6/7
- Réparation serrure empl 03
- Remplacement du ballastre dans WC dames
- Débouchage WC empl 29
- Nettoyage des extérieurs des emplacements 11/12/20/28/30
- **Juillet :**
- Tonte de toutes les parcelles libres
- Enlèvement des encombrants
- Désinfection sol de l'aire de jeux
- Remplacement des prises DC empl 29
- Débouchage WC empl 12/28/29
- Remplacement de la prise 20 AMP empl 08
- Contrôle des fils de tous les étendages et remplacement aux empl 7 et 19
- Réparations des serrures des portes WC et DC empl 14
- **Août :**
- Nouveau fils sur les étendages empl 10 et 19
- Débouchage WC empl 22
- Réparation ou remplacement des robinets extérieurs sur les emplacements 7 et 15
- Réparation du siphon évier empl 15 ; réfection évacuation extérieur (PVC)
- Empl 26 réparation de la chasse d'eau
- Empl 06 remplacement d'une des prises 16 AMP
- Empl 22 remplacement du pommeau de douche
- Remplacement des robinets extérieur des empl 7 et 16
- Réparation de la serrure DC empl 29
- Remplacement de toutes les prises de l'emplacement 15
- Candélabres : reprise du disjoncteur différentiel
- **Septembre :**
- Empl 15 remplacement de la vanne arrêt eau et réparation de la chasse d'eau
- Remise en place d'un panneau grillagé au niveau des empl 20/21
- Débroussaillage et désherbage du chemin d'accès au site
- Mise en place d'un interrupteur dans le vestiaire du personnel
- Repérage de la panne électrique de l'éclairage ext terrain / inversement du neutre et phase sur boîte de dérivation
- Réparation de la serrure DC empl 29
- Remplacement du siphon évier empl 28
- Remplacement du siphon évier empl 01
- **Octobre :**
- Réparation de la serrure DC empl 03
- Scellement des bites béton au niveau des emplacements 13/14/19
- Réparation du siphon évier empl 27
- Remplacement du joint au siphon évier empl 01
- Remplacement du robinet extérieur empl 13

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplacement du siphon évier empl 10 ➤ Recherche problèmes de câblage des candélabres. Mise à jour d'une boîte de dérivation non protégée. Mise en sécurité. Problème résolu. ➤ Réparation de délesteur empl 06 ➤ Novembre : ➤ Réparation de la plaque de la chasse d'eau empl 08 ➤ Soudure barrière entrée du site ➤ Décembre : ➤ Débouchage des WC empl 12 et 18 ➤ Dépannage électrique empl 02 ➤ Remplacement d'un ballaste dans WC Hommes ➤ Fixation de tous les potelets en bois (ciment et terre)
--	---

B. Régime financier 2023

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	253 097 (c)	243 342 (c)	- 4	
Le montant de la participation de la MAMP	111 565 (d)	113 796 (d)	2	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	44% (d)/(c)	47% (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	63 876 (f)	58 847 (f)	- 8	
Soit en % du budget total	25% (f)/(c)	24% (f)/(c)		
ALT2 - AGAA	75 611 (j)	67 611 (j)	- 11	
Soit en % du budget total	30% (j)/(c)	28% (j)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	270 507	276 934	2	
Montant déficitaire	-	-		
Montant excédentaire	-17 410	-33 593		

Commentaires :

→ Ce résultat s'explique par une baisse importante du taux d'occupation et une augmentation des dépenses des fluides et des charges de personnel.

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	52 488	57 561	+ 10

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Chef d'établissement
- 0,5 Travailleur Social Animation
- 1,83 Agent technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.

Un Responsable du Pôle de Gestion locative et un Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil de la métropole sont nommés. Le Responsable du Pôle de Gestion locative a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP : Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

Le Responsable du Pôle Social Animation a pour mission d'organiser, d'animer et de mettre en œuvre le suivi du Projet Social des Aires d'accueil de la Métropole AMP

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 17 partenaires associatifs

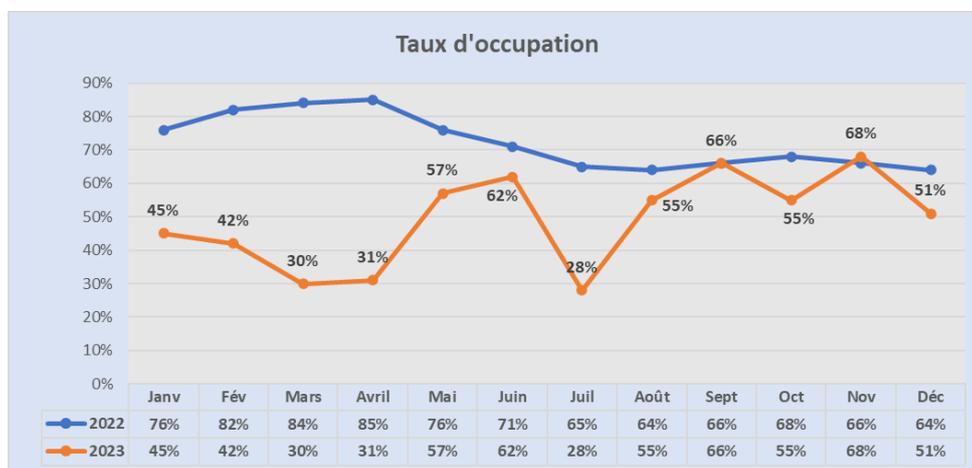
C. Services effectifs 2023

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	Evolution %
Nombre de caravanes	197	227	15%
Nombre total de personnes accueillies	530	475	-10%
Nombre de familles accueillies	154	133	-14%
Taux d'occupation (%)	64%	49%	-15pts
Nombre moyen journalier de caravanes)	38	31	-18%
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	44	40	-9%



Commentaires :

Nous constatons cette année encore, une baisse significative du taux d'occupation (-15 pts) sur notre aire d'accueil par rapport à 2022. Cette situation fait suite à la hausse des tarifs de l'énergie qui a doublé passant de 0.15€ à 0.30€ du KWh, dès le 1^{er} janvier 2023.

Nous avons pu constater un réel mécontentement chez nos usagers, qui ont vu le doublement de leurs factures de consommation électrique, Cette situation qui a été intenable pour les familles aura entraîné du stationnement illicite sur la commune.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

3. Perception des droits

Du 01/01 au 31/12	2021	2022	2023	Evolution2022-2023(%)
Nombre de journées caravanes	7 954	6 969	5 390	-23
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	73 763	61 988	58 537	-6

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Le système de prépaiement, nous permet d'avoir un suivi en temps réel des consommations et une meilleure maîtrise des redevances.

Nous avons eu 1 dépassement de temps de séjour (+ 6 jours)

Deux familles ont été en interdiction de séjour pour une durée de 6 mois, en raison du non-respect du règlement intérieur, des problèmes de comportement et des menaces à l'encontre du personnel du site.

Quatre familles se sont vues remettre un courrier d'avertissement avant interdiction, pour non-respect du règlement intérieur.

Une famille s'est vue remettre un courrier d'interdit définitif, en raison d'usurpation d'identité.

5. Services rendus

Le tarif appliqué aux enfants du voyage de l'Aire de la Malle est celui appliqué aux enfants de la commune soit de 3 euros.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles	2022	2023	Evolution en %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	200	183	-8.5
Nombre de dossiers RSA	0	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	102	98	-4

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire	2022	2023	Evolution en %
Elèves en maternelle (Maternelle de Simiane-Collongue Edouard Labeille)	4	7	75
Elèves en primaire (Ecole primaire de Simiane-Collongue Marius Roussel)	13	14	8

Au niveau de la santé et de sa prévention	2022	2023	Evolution en %
Information santé / prévention	128	76	-41

Au niveau de l'accès à la culture	2022	2023	Evolution en %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	290	198	-32
Personnes en animation culture et découverte	204	127	-38
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	74	40	-46

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole AMP.

CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation substantielle du prix de l'énergie, passant de 0.15€ le KWh à 0.30€ du KWh, ce qui aura eu pour conséquence une baisse du taux de fréquentation sur toutes nos aires en gestion déléguée. La conséquence sur le budget de l'association ne sera pas sans effet sur le résultat annuel.

L'augmentation des tarifs de l'énergie entraîne de vives tensions entre nos équipes de terrain et les usagers mécontents et dans l'incompréhension d'une situation qui leur semble profondément injuste car ils ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat. Les voyageurs mettent en avant le coût du séjour et leur consommation électrique qui leur semblent plus élevés par rapport à d'autres aires.

Malgré tout, les voyageurs et notamment les plus fidèles, préfèrent le confort de nos aires d'accueil et concèdent à des sacrifices pour pouvoir bénéficier d'un ensemble de services (sanitaires privatifs, espace cuisine) et des animations en direction des publics de tous âges. Nos équipes insistent sur la régularité d'une scolarisation et proposent un accompagnement dans les démarches administratives et d'accès aux droits ainsi qu'un accompagnement à la scolarité.

ALOTRA s'est attachée durant l'année 2023 à :

- Gérer et à apporter une réponse à des problèmes techniques appuyée par Aix Marseille Provence Métropole,
- Apporter des réponses aux besoins de la population concernée, en termes d'accès ou de maintien aux droits,
- Maintenir une qualité de service,
- Pérenniser le partenariat avec les écoles du secteur afin de permettre un meilleur accueil des publics et ainsi favoriser la scolarisation des enfants des aires d'accueil.

ALOTRA a ainsi :

- Permis d'accueillir les gens du voyage en répondant à ses obligations de délégataire
- Trouvé des modalités de fonctionnement avec les équipes de la métropole pour le suivi global de cet équipement (visite de suivi, rencontres techniques, conseils...)

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentive à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.